

DEC191582DR02

Décision portant nomination de Mme Jamila Méliani aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190151DGDS du 10/01/2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique et nommant M. Jean-Baptiste Gourinat en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8061 en date du 10/04/2019 ;

Considérant que Mme Jamila Méliani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 26/05/2008 au 28/05/2008 et du 23/06/2008 au 25/06/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Jamila Méliani, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, à compter du 01/04/2019.

Mme Jamila Méliani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jamila Méliani est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/06/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Baptiste Gourinat

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz

